



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** de la 4<sup>e</sup> séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond présidée par M. le maire Claude Duplain, le 25 mai 2026 à 17 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### **SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères	Louis-Maxime Renaud
et messieurs les conseillers	Philippe Gasse
	Kathy Morasse
	Yvan Barrette
	Corinne Moisan
	Mélanie Jobin

Tous membres du conseil formant quorum.

Sont également présents : le directeur adjoint et directeur du Service des finances, M. Nicolas Pépin, et l'adjointe à la direction générale et à la mairie, Mme Josianne Cantin.

### **Ordre du jour**

#### **1. Administration de la municipalité**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

#### **2. Trésorerie**

2.1 Modification des échelles salariales des étudiants, des employés non-syndiqués et non-cadres et des professeurs

#### **3. Sécurité publique**

3.1 Aucun

#### **4. Transport routier et hygiène du milieu**

4.1 Autorisation afin de procéder par procédure d'appel d'offres ouverte en vue de l'octroi des contrats pour le déneigement des rues du lot 1 (secteur centre-ville) ainsi que pour les stationnements municipaux

4.2 Octroi d'un contrat pour des travaux d'asphaltage d'intersections de rues

4.3 Octroi d'un mandat pour la surveillance environnementale dans le cadre de la gestion hors site des matières résiduelles de bran de scie sur les lots 6 411 329, 3 122 900, 3 122 901, 3 122 902, 3 122 903, 3 122 904 et une partie des lots 3 428 623 et 6 411 333 du cadastre du Québec

#### **5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

5.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 6. Loisirs et culture

6.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace pour l'aréna  
(point retiré)

### 7. Période de questions

### 8. Levée de la séance

## ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

26-05-196

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME MÉLANIE JOBIN, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis en y apportant toutefois la modification suivante :

- Le point 6.1 *Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace pour l'aréna est retiré.*

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

## TRÉSORERIE

26-05-197

### MODIFICATION DES ÉCHELLES SALARIALES DES ÉTUDIANTS, DES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS ET NON-CADRES ET DES PROFESSEURS

**Attendu** l'augmentation du salaire minimum au 1<sup>er</sup> mai dernier;

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier en conséquence les échelles salariales pour les étudiants, les employés non-syndiqués et non-cadres et les professeurs;

**Attendu** le sommaire décisionnel présenté lors du comité de travail tenu le 25 mai 2026 et l'aval des membres du conseil;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME KATHY MORASSE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accepte les modifications apportées aux échelles salariales jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ces nouvelles échelles salariales abrogent et remplacent celles adoptées antérieurement.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

26-05-198

#### **AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERTE EN VUE DE L'OCTROI DES CONTRATS POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DU LOT 1 (SECTEUR CENTRE-VILLE) AINSI QUE POUR LES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX**

---

**Attendu** que le contrat pour le déneigement des rues du lot 1 (secteur centre-ville) a pris fin ce printemps, tout comme celui pour le déneigement des stationnements municipaux;

**Attendu** qu'il y a lieu de procéder à des appels d'offres ouvertes pour ces deux contrats de service;

**Attendu** le sommaire décisionnel déposé lors du comité de travail tenu le 25 mai 2026 et l'aval des membres du conseil;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par procédure d'appel d'offres ouverte en vue de l'octroi des contrats pour le déneigement des rues du lot 1 (secteur centre-ville) ainsi que pour les stationnements municipaux.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

26-05-199

### OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'INTERSECTIONS DE RUES

---

**Attendu** que la Ville a pris l'initiative depuis quelques années de procéder au pavage d'intersections de rues en gravier donnant sur une route pavée, et ce, dans le but d'éliminer l'accumulation de gravier sur le pavage et faciliter son entretien;

**Attendu** les travaux de prolongement de l'avenue Perrin;

**Attendu** les demandes de prix faites auprès de deux entreprises spécialisées dans les travaux d'asphaltage;

**Attendu** que la soumission déposée par M. Dave Rodrigue de la firme Pavage SM inc., le 13 mai 2026, s'avère la plus avantageuse;

**Attendu** le sommaire décisionnel présenté lors du comité de travail tenu le 25 mai 2026 et l'aval des membres du conseil;

**Attendu** le Règlement sur la gestion contractuelle;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MADAME CORINNE MOISAN, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le contrat pour les travaux d'asphaltage mentionnés ci-dessous soit octroyé à l'entreprise Pavage SM inc., et ce, pour la somme totale de 65 105 \$ plus les taxes applicables :

- Intersection du chemin de la Rivière-Mauvaise et du rang Sainte-Croix
- Intersection de la rue de l'Aube et de la Route 354 (secteur Chute-Panet)
- Intersections des rues Lavoie et Gino
- Intersection de la rue Lavoie et du chemin du Lac-Sept-Iles Sud
- Avenue Perrin

La présente résolution et la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 878-25 *Règlement décrétant des travaux de voirie et un emprunt de 2 500 000 \$.*

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

26-05-200

### **OCTROI D'UN MANDAT POUR LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE LA GESTION HORS SITE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BRAN DE SCIE SUR LES LOTS 6 411 329, 3 122 900, 3 122 901, 3 122 902, 3 122 903, 3 122 904 ET UNE PARTIE DES LOTS 3 428 623 ET 6 411 333 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

---

**Attendu** que des matières résiduelles de bran de scie ont été identifiées sur les lots mentionnés en titre lors de la caractérisation environnementale de site réalisée par la firme Groupe GÉOS en mai 2024 dans le cadre du projet de construction du Pavillon Chantejoie;

**Attendu** que dans le processus d'obtention des autorisations ministérielles, ces matières doivent être retirées du site, et ce, sous la surveillance d'une firme professionnelle;

**Attendu** l'offre de service déposée à cet effet par Mmes Apolline Benoist et Joelle Thiboutot-Goyette, de la firme Groupe GÉOS, le 21 avril 2026;

**Attendu** le sommaire décisionnel présenté lors du comité de travail tenu le 25 mai 2026 et l'aval des membres du conseil;

**Attendu** le Règlement sur la gestion contractuelle;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS-MAXIME RENAUD, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le mandat pour les services professionnels mentionnés précédemment soit octroyé à la firme Groupe GÉOS, et ce, pour la somme forfaitaire de 30 300 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 913-25 *Règlement décrétant un emprunt de 464 868 \$ en vue des travaux de retrait des matières résiduelles d'un lieu d'élimination de matières résiduelles désaffecté et l'affectation de la somme de 1 042 000 \$ du solde disponible du Règlement 790-22 en vue de financer une dépense de 1 506 868 \$.*

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

26-05-201

#### DEMANDE FAITE DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

#### **SUR LA PROPOSITION DE MADAME MÉLANIE JOBIN, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la demande suivante faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soit acceptée, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mai 2026 :

#### **CENTRE-VILLE**

↳ **Complexe de Santé de la Vallée - 151, rue Saint-Cyrille** : demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment de 18,29 mètres x 18,29 mètres sur deux étages, revêtement extérieur des murs similaires à l'existant et revêtement de la toiture en membrane élastomère.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **SUJET 7.**

#### **Période de questions.**

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

#### **SUJET 8.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 27.

---

Chantal Plamondon  
Assistante-greffière

---

Claude Duplain  
Maire